



Comité Français
Butane Propane

COMPTE-RENDU

Date 17/09/2012

Référence : GT Sites Industriels 14/09/2012

Emetteur : H.FRANCOIS

Destinataires : Groupe de Travail Sites Industriels

Objet : CR Rev1 GT SITES INDUSTRIELS DU 14/09/2012

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Société	OBSERVATIONS
MARK	Bérénice		X	ANTARGAZ	
FRANÇOIS	Henri	X		CFBP	Rapporteur
GRAY	Eric		X	BUTAGAZ	
LOISON	Cyril		X	BUTAGAZ	
OSTAPOFF	Flore		X	GEOSTOCK	
BUREAU	Nicolas	X		PRIMAGAZ	
TURINI	Gauthier	X		VITOGAZ	
BARRE	Cyrille	X		TOTALGAZ	
COTTET GAYDON	Lynda	X		ANTARGAZ	
BAELEN	Jean Michel		X	TOTALGAZ	
STORDEUR	Sylvain	X		GEOSTOCK	

Ordre du jour de la réunion

1	SUIVI ACTIONS EN COURS (Etudes a/s PROCATHO RST, SYGEDEF, Camions 44 Tonnes, Explosion zones encombrées, Exposition 1-3 Butadiène, Bilan PPRT, Chariots élévateurs, Relais vrac < 50 tonnes : note avocat et réunion BRTICP 19/09 ,LIE des GPL)
2	SEVESO 3
3	AMARIS 2012
4	ARRETE 02/01/2008 :discussions UIC/UFIP
5	PROJET GUIDE INERIS EDD/PPRT stockages souterrains
6	ACCIDENTS/INCIDENTS SITES INDUSTRIELS

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

19/10 ;16/11 ;14/12

De 9H00 à 13H00 sauf indication contraire

Lieu : CFBP, sauf avis contraire

1 SUIVI DES ACTIONS EN COURS

◆ ETUDE PROCATHO RST

Les études portent maintenant sur les sphères sous TEXSOL et les réservoirs enterrés en enceinte béton. L'étude sphère sous Texsol se termine. La mise en place de coupons témoins lors d'une requalification de RST a eu lieu sur le site BTZ d'ARNAGE chez BTZ selon les spécifications CEFRACOR .

Une réunion sur ce site avec l'organisme qui a fait l'installation est prévue le 27/09 avec le CEFRACOR et A.DUCLOS.

La fin de l'étude est prévue pour Décembre 2012

◆ SYGEDEF

Il est rappelé la demande à chaque adhérent de vérifier que les défaillances critiques ont bien été saisies dans la base de données. Seuls BTZ et VZ ont répondu (Rev 1)

Action : Tous

HF a consulté KERNIX pour étudier les modalités d'incorporation des données PZ dans la base. Demande faite à Kernix 11/04, réponse le 05/06. PZ sera prêt en septembre. HF va voir avec Kernix comment procéder.

Action : H.FRANCOIS

◆ CAMIONS 44 Tonnes

Le projet de décret 44 Tonnes n'est toujours pas publié.

Il existe peut être une porte de sortie qui est la construction de camions « IMDG » transport maritime qui ne sont pas soumis à cette contrainte de tarage de soupapes. (Tarage à la PMS).

Cette piste ne semble cependant pas prometteuse car difficile à défendre.

A ce jour VZ interdit les camions 44 T dans ses sites, PZ fait de même ainsi que GK.AZ se dirige vers le refus et TZ est en cours de réflexion.

Pour mémoire TZ présente un document sur l'impact des camions 44 Tonnes sur les postes de transfert : camions plus longs → couronnes d'arrosage trop courtes ; camions plus volumineux → surface plus importante d'où des débits d'arrosage plus importants même si chargement à 40 tonnes ; problème de pont bascule.

HF proposera à J.PEDESSAC une réunion spécifique sur le sujet avec les transporteurs membres associés du CFBP pour que chacun présente le point de la situation, les contraintes et les

aménagements possibles pour évoluer dans ce cadre réglementaire nouveau

Action : H.FRANCOIS

◆ **EXPLOSION ZONES ENCOMBRES**

Pour poursuivre la recherche d'un prestataire sur ce dossier HF a consulté le 14/06 N.SALAUN de GEXCON ->objectif de traiter les essais en direct avec le site norvégien avec tierce expertise de l'INERIS ou autre. Cahier des charges transmis à GEXCON. Attente devis et propositions avec l'objectif d'avoir des études et essais progressifs en plusieurs étapes.
Pas de réponse à ce jour, relance faite le 12/09

Action : H.FRANCOIS

Il semble que FASIS ait fait un usage abusif des études préparatoires sur ce dossier en le présentant à des tiers en réunion et en faisant valoir qu'il avait le contrat. HF a vérifié ce point .A priori selon note FASIS ci jointe le CFBP n'a pas été mentionné

◆ **SUIVI EXPOSITION 1-3 BUTADIENE**

Une réunion a eu lieu le 2/07/2012 avec la Direction Générale du Travail. Le CFBP a présenté le document ci joint. Des compléments nous ont été demandés sur le protocole de mesures utilisé. Un extrait de mesures récentes effectuées par TZ a été envoyé par le CFBP.
L'ensemble des documents présentés confirme une exposition inférieure à 10% du seuil VLEP Américain. Selon le Docteur LEVY de l'UIC nous nous dirigeons vers un classement de l'exposition au 1-3 Bd sans notion de seuil.

HF interrogera M LEVY pour comprendre ce que signifie cette notion « sans seuil »

Action : H.FRANCOIS

A priori en France il n'existe pas de VLEP de référence pour l'1,3- butadiène
→ Les mesures d'exposition ne sont donc pas obligatoires pour l'employeur (décret du 15 décembre 2009)

◆ **PPRT**

On trouvera ci-dessous un extrait de la note interne CFBP préparée sur ce sujet avant les rencontres avec le Cabinet de D BATHO et celui de Matignon :

« Pour la profession l'impact économique des PPRT est très important .Hormis les études entreprises depuis 2005 pour répondre aux demandes de l'Administration , Etudes de dangers, Etudes complémentaires, les couts prévisibles à ce jour sont

de 135 M€ pour les investissements d'amélioration des sites afin de réduire les distances d'effet des phénomènes dangereux .La participation de adhérents du CFBP aux mesures foncières ,expropriation ou délaissement ,est quant à elle estimée à 100 M€.La participation aux travaux de renforcement du bâti n'est pas chiffrable à ce jour »

◆ SITES RELAIS VRAC < 50 Tonnes et AM 1414-3

Une réunion BRTICP/CFBP est prévue le 19/09 Après midi afin de faire le point sur la proposition de la DGPR de soumettre à autorisation les activités chargement déchargement > 4 opérations par jours.

L'analyse juridique faite par le Cabinet Boivin confirme que de facto l'ensemble du site sera soumis à un APC complémentaire qui couvrira l'ensemble des installations et donc aussi le stockage. Le site deviendra donc quasiment un site soumis à Autorisation avec des prescriptions qui peuvent être lourdes.

Le GT souhaite ré itérer la demande initial d'un régime DC avec aussi les positions ci-dessous qui pourraient être évoquées :

Arrêté-type couvrant l'ensemble des installations réservoir/postes de transfert type 211 bis et/ou demande de couplage du classement des activités de transfert avec le classement de l'établissement.(Rev1)

A cette occasion Nicolas Bureau relate le scénario d'un site sur lequel après limitation du volume opérationnel d'une sphère de 1000 m3 à 320 m3 celle-ci a été supprimée et remplacée avec l'aval des DREAL par un réservoir aérien de 117 m3.

Deux ans après un AP complémentaire impose la mise sous talus du réservoir et des prescriptions type site à autorisation.....arrosage, étude séisme, foudre etc..

◆ CHARIOTS ELEVATEURS

Attente de l'ensemble de réponses au questionnaire du 30/05

Action : Tous

◆ PENIBILITE UFIP

Ce point mérite d'être revu pour essayer d'harmoniser les seuils d'exposition pris en compte dans la profession etc. : Réponses en cours

Action : Tous

◆ LIE

Suite à la remarque d'un prestataire qui avait fait valoir auprès d'un adhérent un changement à la baisse des LIE du butane et du propane en se référant à une norme, HF a étudié plus en détail cette norme pour voir si nous sommes réellement concernés

Réponse faite le 28/06 : usage uniquement pour la norme étalonnage pas d'impact sur études

« Suite à la question de Bérénice et à nos discussions en GT le 22/06 l'annexe de la norme est bien normative donc « obligatoire » si on applique la norme. En revanche les valeurs de LIE ne servent que pour la norme de calibrage et pas pour autre chose :

Annexe A

(normative)

Limites d'inflammabilité (LII et LSI)

de certains gaz et vapeurs inflammables

Les limites d'inflammabilité (LII et LSI) de certains gaz et vapeurs inflammables sont données comme guide dans le tableau A.1 uniquement dans le cas d'essai type effectué suivant cette norme

A priori donc pas d'impact sur les autres utilisations de la LIE »

2 SEVESO 3

A la suite de la présentation faite par la DGPR il apparait que nous sommes peu impactés par cette future directive. A priori seul des modifications sur certains points de communication extérieure pourraient nous concerner (site internet avec données du site, résumé EDD, etc.)

3 AMARIS 2012

Cf mail HF du 19/07 sur ce sujet

4 ARRETE 02/01/2008 : discussions UIC/UFIP

Nous avons été alertés par l'UFIP a/s une réunion UFIP/UIC DGPR sur une modification de l'AM du 02/1/2008. En fait il s'agissait d'une démarche locale de l'UIC PACA non partagée par UIC ... → Le CFBP s'est retiré des discussions.

En revanche il y a une réunion UIC/UFIP/DGPR le 25/09 sur l'interprétation de cet AM pour la partie cuvettes déportées.

HF fera le point avec l'UFIP sur ce sujet.

Action : H.FRANCOIS

5 PROJET GUIDE INERIS EDD/PPRT stockages souterrains

Nous avons été alertés par PZ sur un projet de guide INERIS sur les EDD/PPRT relatifs aux stockages souterrains.

Ce guide, non reçu par le CFBP, doit être commenté pour le 30/09. Le CFBP a demandé un report de délai de trois mois.

Il a été décidé de former un groupe de travail de 3 personnes (Nicolas B, Flore O., une personne de PZ) pour étudier asap ce guide conséquent .Il est joint à ce mail et disponible sur le site de partage du CFBP dans la partie Sites Industriels de l'Extranet

Action : N.BUREAU+ F.OSTAPOFF+BTZ

6 ACCIDENTS/INCIDENTS SITES INDUSTRIELS

PZ relate une ouverture de soupape de sphère sur le site de Brest lors du déchargement d'un bateau. Ouverture pendant 30 secondes, rejet limité. L'incident s'est produit le Samedi à 21H45, il a été signalé à la DREAL le Lundi matin suivant → demande de PV du Préfet contre le Chef de site !

Pour info le chef de site a fait l'objet d'une amende et d'un PV (avec inscription au casier judiciaire) l'an dernier suite à ouverture d'une bouteille sur remplie